

⁽¹⁾ Époux ou Père "DUPLICATA"
Prénoms Frédéric, Gilbert, André
Nom ⁽²⁾ CATTINI

⁽¹⁾ Épouse ou Mère
Prénoms Karima
Nom ⁽²⁾ MOUADI

Né ⁽³⁾ le 11 février 1980
à 22 heures 30 minutes
à La Teste de Buch (Gironde)

Fils ⁽⁴⁾ de ⁽⁵⁾ Mario, Jean, Joseph
CATTINI
et de ⁽⁵⁾ Béatrice, Angèle, Lucette
DEZOTHEZ

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 64
le ⁽⁶⁾ 01 décembre 2020
Mentions marginales ⁽⁷⁾



Née ⁽³⁾ le 13 juillet 1977
à 17 heures 40
à Auxerre (Yonne)

Fille ⁽⁴⁾ de ⁽⁵⁾ Habib MOUADI
et de ⁽⁵⁾ Fatima FEKKAH

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 843
le ⁽⁶⁾ 17 décembre 2020
Mentions marginales ⁽⁷⁾



Mariage célébré à _____
le _____ à _____ heures _____
Il a été déclaré ⁽⁸⁾ _____

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n° _____
Mentions marginales ⁽⁷⁾

le _____
L'officier de l'état civil
Sceau _____

(1) Écrire selon le cas « Époux ou Père » ou « Épouse ou Mère ».
(2) En cas de double nom de famille, ajouter « 1^{re} partie _____ 2^{me} partie _____ ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe en date du ».
(3) Écrire selon le cas « M^{me} ou « M^{me} ».
(4) Écrire selon le cas « F^{me} ou « F^{me} ».

(5) Prénoms et NOM des Parents.
(6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage.
(7) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.
(8) Compléter ainsi la formule « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été fait le ... par M^{me} ..., notaire à ... ».

(1) _____
Extrait de l'acte de décès n° _____
à _____

Délivré conforme aux registres, le _____
Mentions marginales ⁽³⁾ _____

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Premier ENFANT
Extrait de l'acte de naissance n° 2005
Le 19 novembre 2011
à 08 heures 30
est né(e) ⁽²⁾ Sofia prend le nom CATTINI
MOUADI. Suivant déclaration de
changement de nom en date du 17 octobre
2020
du sexe féminin à Gonesse
(Val d'Oise)
(3)

reconnu(e) ⁽⁴⁾ le 21 novembre 2011 à Gonesse
(Val d'Oise) par la mère et le 19 décembre
à Chauconin - Neumontiers (Seine-et-
Marnie) par le père

Délivré conforme aux registres, le 23 novembre 2020
Mentions marginales ⁽⁵⁾ _____



(2) _____
Extrait de l'acte de décès n° _____
à _____

Délivré conforme aux registres, le _____
Mentions marginales ⁽³⁾ _____

L'officier de l'état civil
Sceau

(6) _____
Extrait de l'acte de décès n° _____
à _____

Délivré conforme aux registres, le _____
Mentions marginales ⁽⁵⁾ _____

L'officier de l'état civil
Sceau

- (1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance PREMIER DEUXIÈME TROISIÈME
(2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance : compléter le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « 1^{ère} partie ... 2^{ème} partie ... » en cas de double nom de famille
(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenus par une autorité française), la filiation maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (Prénoms NOM née le... à...) »
(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de ou des reconnaissances et préciser, en cas de reconnaissance conjointe, « par les parents » ou en cas de reconnaissance séparée, « par le père » ou « par la mère ». Dans ces dernières hypothèses, préciser si nécessaire, « par ... (prénoms et NOM du parent ayant effectué la reconnaissance) »
(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.
(6) Indiquer selon la situation « Décédé(e) le... » ou « Premier, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement »

(1) Indiquer les Prénoms et NOM du défunt.

(2) Écrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».

(3) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(1) Prénoms

ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n°

Le 98 Nov 2020

à 18 heures 00

est né(e)⁽²⁾ louisa, evada cattini
nom de suivant déclarant
conjointe du 1er septembre
2020
1ère Partie : cattini
2nde Partie : nouzari
du sexe Féminin à 170cm
(Barre-ès-Marnes)

(3)

reconnu(e)⁽⁴⁾ le 1er septembre 2020
en cette Mairie par son
épouse

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales⁽⁵⁾

31 DEC. 2020

L'officier de l'état civil

Sceau



ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n°

Le

à

est né(e)⁽²⁾ heures

du sexe

à

(3)

reconnu(e)⁽⁴⁾

L'officier de l'état civil

Sceau

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales⁽⁵⁾

Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil

Sceau

Extrait de l'acte de décès n°

(6)

à

Délivré conforme aux registres, le

Mentions marginales⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil

Sceau

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (PREMIER, DEUXIÈME, TROISIÈME...)

(2) Prénoms et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance : compléter le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » et/ou « 1^{re} partie : ... 2^{me} partie : ... » en cas de double nom de famille.

(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non déposé par une autorité française), la filiation maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (Prénom, NOM) née le... à... ».

(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, en cas de conjointe, « par les parents » ou en cas de reconnaissance séparée, « par le père » ou « par la mère » ou les deux, et préciser si nécessaire, « par... (prénom et NOM du parent ayant effectué la ou les dernières hypothèses).

(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(6) Indiquer selon la situation « Décédé(e) le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de la mort ».